

Communiqué de presse du 30 juin 2016

Participation publique AGGLOlac: les réponses sont disponibles

Les travaux de révision de la réglementation fondamentale en matière de construction de la Ville de Nidau avancent comme prévu. Ils tiennent compte des suggestions exprimées dans le cadre de la procédure de participation publique réalisée à l'automne dernier ainsi que des enseignements les plus récents.

Au total, 327 personnes et organisations se sont exprimées lors de la procédure de participation publique réalisée à l'automne dernier à propos de la planification AGGLOlac. Le rapport de participation correspondant, par lequel la société de projet AGGLOlac (Villes de Bienne et Nidau ainsi que Mobimo AG) prend position sur les questions, les suggestions et les remarques critiques déposées à cette occasion, est désormais disponible. Les aspects fondamentaux de la planification ont trouvé un écho largement positif auprès des participants et participantes tels que la promenade urbaine le long du port, la ceinture d'espaces verts avec un chemin de rive, la densité des constructions et la conception du nouveau quartier largement exempte de trafic routier. En revanche, la maison-tour projetée dans le secteur du port de petite batellerie (Barkenhafen) a suscité de vives critiques.

Lors d'une conférence de presse ce jeudi matin, les autorités de Nidau et de Bienne se sont montrées satisfaites de la procédure de participation publique. Comme l'affirme Sandra Hess, mairesse de Nidau: «Cela nous a permis d'avancer dans la recherche de bonnes solutions. Les avis reçus ont toutefois également montré que les vues de la population sont souvent contradictoires. Ainsi, autant d'avis plaident en faveur d'un nombre plus important de places de stationnement que contre.» De même, la concentration des corps d'ouvrage en faveur d'une généreuse ceinture d'espaces verts est certes saluée, mais les hauteurs maximales projetées des bâtiments ainsi que la maison-tour ont été souvent critiquées. Comme le souligne Erich Fehr, maire de Bienne, le rapport de participation en tient compte: «La densité des constructions, par exemple, constitue une requête fondamentale d'AGGLOlac, à laquelle nous tenons. En effet, elle garantit une consommation économe de terrains et permet de réaliser de grands espaces libres pour la collectivité. De plus, la densité urbaine présente de grandes qualités, comme les vieilles villes le prouvent. Dans le nouveau quartier, personne ne se sentira à l'étroit et la qualité sera au rendez-vous.» De nouvelles visualisations publiées sur le site Internet d'AGGLOlac montrent comment la vie peut se présenter dans le nouveau quartier du lac. Il s'agit de représentations à l'échelle du point de vue des piétons qui fournissent pour la première fois une impression réaliste. Les détails de la conception des façades seront fixés dans une phase de planification ultérieure.

Les travaux de révision du plan de zones et du règlement de construction de la Ville de Nidau vont se poursuivre ces prochains mois. Ils tiendront compte des suggestions issues de la procédure de participation publique, surtout dans les secteurs des transports et de l’approvisionnement en énergie. La procédure de dépôt public est prévue à l’automne prochain. Après un nouveau remaniement éventuel, le corps électoral nidowien se prononcera en dernier ressort fin 2017 ou début 2018 sur la révision de la réglementation fondamentale en matière de construction. Par la même occasion, les ayants droit au vote de Nidau et de Bienne auront aussi à s’exprimer sur les ventes de terrains à l’investisseur. Sandra Hess se montre optimiste: «Même si certains aspects demeureront controversés, la procédure de participation publique a montré que nous sommes sur la bonne voie. L’importance du projet AGGLOlac pour le développement de notre région est reconnue et les qualités de l’extension urbaine projetée est aussi saluée en majorité.»

Pour tout renseignement complémentaire:

Sandra Hess, mairesse de Nidau, tél. 079 415 52 21

Erich Fehr, maire de Bienne, tél. 032 326 11 01

Remarque: le rapport de participation ainsi que les visualisations AGGLOlac peuvent être téléchargées à partir du site Internet www.agglolac.ch.